

Puis-je ajouter une chose, monsieur le président? On a parlé des initiatives de la Commission Carrothers. J'ai toujours lu avec intérêt les nouvelles parues dans les journaux au sujet des travaux de la Commission. Il ressort de ces rapports que les instances présentées aux membres de la Commission, durant leurs déplacements à travers les Territoires du Nord-Ouest, ne visaient guère la structure du gouvernement dans le Nord; il s'agissait plutôt de plaintes de particuliers qui estiment ne pas avoir été représentés comme il le faut au sein du conseil législatif du gouvernement territorial. En fait, il me semble que les membres de la Commission ont assumé le rôle d'«ombudsmen» itinérants. Ce fait devrait convaincre le gouvernement, il me semble, que le temps est venu de se rendre à ces instances—qui sont devenues plus pressantes durant ces dernières années—pour un véritable gouvernement démocratique et représentatif.

Nous nous prononcerons sur l'amendement du député du Yukon. J'ai confiance que tous les députés qui ont à cœur l'avancement du principe du gouvernement démocratique seront convaincus de la nécessité de se prononcer en faveur de l'amendement.

M. Baldwin: Monsieur le président, puis-je faire quelques brefs commentaires avant que le comité exprime son avis sur cette question? J'ai écouté avec intérêt le député de Skeena qui posait une question au ministre. Si celui-ci avait cru pouvoir affirmer qu'on présenterait, dans une période déterminée, une mesure législative prévoyant sans équivoque un gouvernement totalement autonome et que le Conseil se composerait entièrement de membres élus, j'aurais été porté à m'en contenter.

Je crois que le ministre éprouve une véritable affection pour le Nord. Quiconque connaît de près ou de loin cette contrée extraordinaire et unique ne peut échapper à son envoûtement. Je sais que les députés de Brandon-Souris, de Qu'Appelle et de Calgary-Nord qui tous, à un moment donné, ont détenu le portefeuille responsable des Territoires, ont senti cette attraction; d'où l'objectivité politique du débat. Le député du Yukon l'a signalé et je suis sûr que le député des Territoires du Nord-Ouest le pense tout comme moi.

Comme le ministre n'a pu dire ce que j'espérais, je crains le délai possible. Certains délais ont été causés jadis par certains collègues du ministre, qui n'ont peut-être pas la même objectivité sur ce point et sur d'autres. Nous le savons, bien du temps s'écoule entre la conception, quand une vague lueur mouille l'œil d'un de ses collègues, et la naissance des mesures législatives mal léchées qui sont présentées à la Chambre. La parturition peut durer trois, quatre ou même cinq ans.

M. Nielsen: C'est toujours la même histoire.

M. Baldwin: Ainsi je ne saurais accepter qu'on attende le rapport de la Commission Carrothers pour régler cette question.

J'aimerais dire aussi—et il me semble que cela a été dit par le député du Yukon et celui de Skeena—que le principe de gouvernement autonome représentatif est une partie si intégrante de nos croyances philosophiques que nous ne pouvons pas le mettre en doute. A mon sens, le rejet en ce moment de l'amendement proposé par le député du Yukon signifierait en fait un rejet du droit au gouvernement autonome. Ainsi cela constituerait en fait un vote contre le genre de gouvernement dont le Canada jouit et, je l'espère, jouira encore longtemps.

Je ne connais pas le mandat de la Commission Carrothers. J'avoue cette lacune. Toutefois, à l'instar de la plupart des députés, je l'espère, je ne peux concevoir de circonstances qui me persuaderaient d'accepter un rapport renfermant une disposition, recommandation ou proposition contraire à l'idée d'un gouvernement autonome complètement représentatif. Aucune recommandation de la sorte ne devrait se rattacher au mandat ni aux idées du gouvernement.

● (12.40 p.m.)

Comme je ne vois pas, dans l'absence de rapport, un empêchement valable, je me sens tenu d'appuyer l'amendement présenté par le député du Yukon. Que les députés n'oublient pas, en pesant la question, le principe de gouvernement démocratique complètement autonome. Voter contre cet amendement, c'est voter contre ce principe.

L'hon. M. Laing: Avant la tenue du scrutin, je voudrais rectifier certaines déclarations qui ont été faites. Je tiens à dire au comité que